



LUZERNE

S'IMPLIQUER dans la Filière LUZERNE en BERRY

QUELQUES RAPPELS SUR LA LUZERNE :

- ↪ Elle fixe l'azote de l'air et le réserve dans le sol pour vos cultures suivantes: blé, orge...
- ↪ C'est un fourrage riche en protéines végétales : grand intérêt pour les éleveurs.



Si vous produisez de la luzerne :



- ↪ Vous pouvez contractualiser votre production de luzerne avec des éleveurs voisins (caprins, bovins, etc.)



La luzerne permet de répondre à l'exigence de la PAC d'avoir 5% de la surface en terres arables (STA) en SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique). En effet 1 ha de luzerne équivaut à 0,7 ha de SIE, mais attention des conditions restrictives pourront être imposées dans l'emploi de produits phytosanitaires pour la PAC 2018.

Une aide supplémentaire de 150 à 200 €/ha (suivant les budgets annuels) est accordée pour ces surfaces dans le cadre du plan protéine* en complément des aides découplées de la PAC (DPB).



(*) : Aide accordée les 3 premières années d'implantation pour les éleveurs et pour les producteurs de grandes cultures qui ont un contrat d'approvisionnement au profit d'un éleveur, ce dernier ne doit pas avoir de contrat avec un autre producteur et ne pas produire de légumineuses sur sa propre exploitation.

- ↪ **Des unités de séchage en bottes** sont en projet sur le département. Elles permettront de faciliter les opérations de récolte précoces du fourrage et donc d'optimiser sa valeur alimentaire.

↪ Pour toutes les questions sur le sujet contactez-nous :

Chambre d'Agriculture de l'Indre, Tel : 02 54 61 61 88

Mail : environnement.territoires@indre.chambagri.fr



Vous pouvez également aller sur le site internet www.asso-mbe36.fr



Cap Filière Grandes Cultures Centre Val de Loire